



# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT CFBA

Mise à jour du 09/06/2022

(Suite à la circulaire de la Commission des Expositions de la SCC en date du 29 septembre 2017)

**Les ATCC et R-ATCC attribués lors des RE 2020 & 2021 pourront bénéficier du présent règlement.**

## **Article n° 1** : OBJET

L'objectif du championnat de Beauté du Club est d'attribuer le titre de **CHAMPION du CFBA** à des **BERGERS AUSTRALIENS** inscrits à un livre des origines, reconnu par la FCI, présentés en classe Jeune, qui se distinguent particulièrement et régulièrement au cours des manifestations **Régionales d'Élevage**, organisées par le Club Français des Bergers Australiens et jugées par des Juges français ou étrangers.

## **Article n° 2** : CERTIFICATS CLUB

Des Certificats d'Accès au Titre de Champion Club [Abréviation ATCC] ainsi que des Réserves de ATCC peuvent être accordés dans les Régionales d'élevage du club

1 ATCC et 1 R- ATCC au meilleur mâle (inter, ouverte, travail).

1 ATCC et 1 R- ATCC à la meilleure femelle (inter, ouverte, travail)

## **Article n° 3** : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1- A l'issue des jugements le juge **peut attribuer l'ATCC** au meilleur entre les premiers des classes Intermédiaire, Ouverte, Travail concourant (couleurs confondues) à condition qu'ils aient obtenu le qualificatif EXCELLENT.

3.2- De la même façon une réserve d'ATCC (R-ATCC) pourra être attribuée au second meilleur mâle Berger Australien et à la seconde meilleure femelle Berger Australien.

## **Article n°4** : TITRE DE CHAMPION CLUB

4.1- Le titre de **Champion du CFBA** sera décerné au Berger Australien ayant obtenu :

- **3 ATCC** ou **2 ATCC + 2 R-ATCC** sous 3 juges différents et sous réserve qu'il soit titulaire d'un **Pédigrée complet**, ainsi que du **Test de Sociabilité** du Club. Homologation : Pas de délai.

4.2 - L'homologation devra être demandée auprès du Responsable des homologations dès que les différents résultats auront été obtenus.

4.3 - Les lauréats du titre de **Champion du CFBA** se verront mis à l'honneur et recevront leur diplôme lors de la Nationale d'Élevage de l'année d'obtention, si le titre est homologué avant la tenue de cette NE, sinon et au plus tard à la NE suivante.



# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNE CFBA

Mise à jour du 09/06/2022

(Suite à la circulaire de la Commission des Expositions de la SCC en date du 29 septembre 2017)

**Les ATCCJ et R-ATCCJ attribués lors des RE 2021 pourront bénéficier du présent règlement.**

## **Article n° 1** : OBJET

L'objectif du championnat Jeune de Beauté du Club est d'attribuer le titre de **CHAMPION JEUNE du CFBA** à des **BERGERS AUSTRALIENS** inscrits à un livre des origines, reconnu par la FCI, présentés en classe Jeune, qui se distinguent particulièrement et régulièrement au cours des manifestations **Régionales d'Élevage**, organisées par le Club Français des Bergers Australiens et jugées par des Juges français ou étrangers.

## **Article n° 2** : CERTIFICATS CLUB

Des Certificats d'Accès au Titre de Champion Club Jeune [Abréviation ATCCJ] ainsi que des Réserves de ATCCJ peuvent être accordés dans les Régionales d'élevage du club

1 ATCCJ et 1 R- ATCCJ aux 2 meilleurs jeunes mâles.

1 ATCCJ et 1 ATCCJ aux 2 meilleures jeunes femelles.

## **Article n° 3** : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1- A l'issue des jugements le juge peut attribuer le ATCCJ au meilleur mâle et à la meilleure femelle de la classe jeune concourant (couleurs confondues) à condition qu'ils aient obtenu le qualificatif EXCELLENT.

3.2- De la même façon une réserve de ATCCJ (R- ATCCJ) pourra être attribué au second jeune mâle Berger Australien et à la seconde jeune femelle Berger Australien.

## **Article n°4** : TITRE DE CHAMPION JEUNE CLUB

4.1- Le titre de **Champion Jeune du CFBA** sera décerné au Berger Australien ayant obtenu :

- **2 ATCCJ** ou **1 ATCC + 2 R-ATCCJ** sous 2 juges différents et sous réserve qu'il soit titulaire d'un **Pédigrée complet**, ainsi que du **Test de Sociabilité** du Club. Homologation : à compter du 1<sup>er</sup> ATCCJ ou R-ATCCJ et limité aux 24 mois du Berger Australien.

4.2 - L'homologation devra être demandée auprès du Responsable des homologations dès que les différents résultats auront été obtenus.

4.3 - Les lauréats du titre de **Champion Jeune du CFBA** se verront mis à l'honneur et recevront leur diplôme lors de la Nationale d'Élevage de l'année d'obtention, si le titre est homologué avant la tenue de cette NE, sinon et au plus tard à la NE suivante.